

ARRÊTÉ

**SG N° 2026-105
COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE
DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE
A Madame Jocelyne PINEAU, conseillère municipale**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'instruction générale à l'Etat Civil du 11 mai 1999,

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions d'officier d'état civil, à des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il convient de donner délégation à Madame Jocelyne PINEAU, conseillère municipale de la Commune, à l'occasion du mariage prévu le vendredi 08 mai 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Jocelyne PINEAU, en sa qualité de conseillère municipale, pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil ainsi qu'à la signature des actes afférents.

ARTICLE 2 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage fixée à la mairie déléguée de La Chapelle-du-Genêt, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges, le **vendredi 08 mai 2026 à 11 heures**

➤ **Mariage de Monsieur GRIS Johann et de Madame THOMAS Anna**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée. Copie sera adressée à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire d'Angers et à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ SG N° 2026-079 DU 15 AVRIL 2026

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 24 avril 2026

Régis LEBRUN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

Notifié le 24/04/2026
Jocelyne PINEAU
Conseillère Municipale

